



Colloque

2 décembre

2022

Cercle de l'Union Interalliée
33, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Les outils de la performance énergétique
dans l'immeuble en COPROPRIÉTÉ



6 heures de
formation

Organisé par la Chambre Nationale des
Experts en Copropriété

Nos partenaires :

Lefebvre Dalloz
ACTIVER LA CONNAISSANCE

CO Informations Rapides de la
propriété

edilax

Colloque

2 décembre 2022

Cercle de l'Union Interalliée - Paris

Les outils de la performance énergétique dans l'immeuble en COPROPRIÉTÉ

- 08h30 Accueil des participants
- 09h00 > DPE/DTG/PPPT/PPT ASPECT TECHNIQUE DIAGNOSTIQUEUR
Lionel Janot, Diagnostiqueur, Président de la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier)
- 09h50 > VOTE ET MISE EN OEUVRE DU PPT
Olivier Safar, Syndic, Président du pôle UNIS IDF et GRAND PARIS, Président QUALISR, Trésorier de la CNEC
Aurélie Auboin, Avocat, Professeure à l'ICH
- 10h40 > FINANCEMENTS, AIDES, SUBVENTIONS ANAH
Sébastien Catté Wagner, Directeur de projets chez ANAH
- 11h00 Pause
- 11h30 > INCIDENCE D'UNE ABSENCE DE DÉCISION, RESPONSABILITÉ DU DIAGNOSTIQUEUR, DU SYNDIC, DU CONSEIL SYNDICAL ET DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES
Matthieu Poumarède, Professeur des Universités, Doyen de la faculté de droit et science politique de Toulouse
- 12h20 Questions salle
- 13h00 Déjeuner

Colloque

2 décembre 2022
Cercle de l'Union Interalliée - Paris

Les outils de la performance énergétique dans l'immeuble en COPROPRIÉTÉ

14h30 > DÉCRET TERTIAIRE ET COPROPRIÉTÉ

Julien Prigent, Avocat

15h00 > PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE - VALORISATION/DÉVALORISATION, INFLUENCE
SUR LE MARCHÉ IMMOBILIER, LIQUIDITÉ DES BIENS

Table ronde :

Animateur : Pierre-Edouard Lagraulet, Avocat, Docteur en droit

Denis Pelouse, Expert Immobilier Entreprises et Commerces, Président de la
Chambre des Experts Immobiliers de France chez CEIF

Véronique Bacot-Réaume, Docteur en droit, Expert agréée par la Cour de cassation

Alexis de Coster, Responsable métiers ADB, Square Habitat Crédit Agricole

15h50 Pause

16h10 > SURÉLÉVATION, DROIT DE SURPLOMB

Table ronde :

Animatrice : Agnès Lebatteux, Avocat, Professeure à l'ICH

Stéphane Lelièvre, Notaire

Véronique Bacot-Réaume, Docteur en droit, Expert agréée par la Cour de cassation
Charles Gijssbers, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Directeur du Master de
droit Immobilier et de la Construction

Alexis de Coster, Responsable métiers ADB, Square Habitat Crédit Agricole

17h00 > PROPOS CONCLUSIFS

Hugues Périnet-Marquet, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Président du
Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilière (CNTGI)

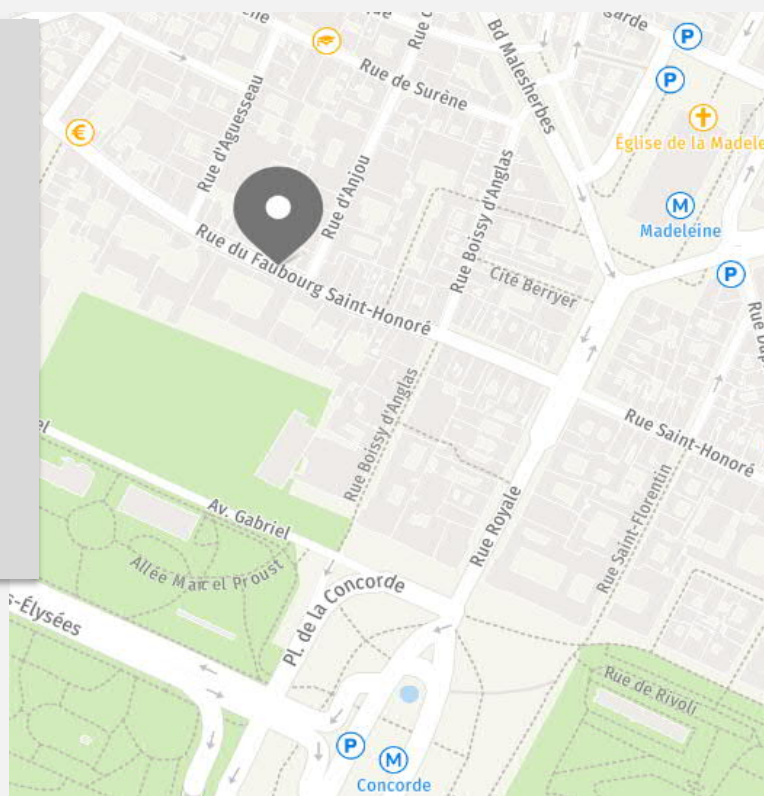
17h30 Fin des travaux - Cocktail dînatoire

Informations pratiques

> Lieu du colloque :
Cercle de l'Union Interalliée
Salle des conférences
« Salon Foch »
33, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris
Tél : 01 42 65 96 00

Métro :
Madeleine ou Concorde

Parking :
Madeleine ou Concorde



Renseignement : Valérie ABITBOL - 01 44 74 68 40
Mail : info@la-cnec.org - Site : <https://www.la-cnec.org/>
Inscription : <https://www.la-cnec.org/notre-actualite/>

Objectifs pédagogiques :

Les dernières évolutions législatives ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la performance énergétique des immeubles en copropriété. Les différents diagnostics rendus obligatoires visent à former un ensemble cohérent d'outils destinés à l'information des copropriétaires et à favoriser la prise de décision. La thématique de la journée doit permettre de dresser un état des lieux des obligations des différents acteurs de la copropriété dans la recherche de l'amélioration de la performance énergétique.

Public visé :

Le colloque s'adresse principalement aux professionnels de l'immobilier :

Administrateurs de biens, Administrateurs judiciaires, Avocats, Géomètres-Experts, Notaires, Spécialistes du droit immobilier ainsi qu'aux collectivités locales et opérateurs publics ou semi-publics intervenant dans l'habitat privé (SEM, OPHLM, Caisse des dépôts...).

Pré-requis :

Avoir des connaissances générales en droit de la copropriété. Chaque exposé sera suivi d'un échange avec les participants. Validation de 6 heures de formation.

Le programme du colloque est susceptible de modifications de dernière heure, indépendantes de notre volonté